

LIVRET DU DIPLÔME DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON Année 2025-2026

(Version du 3 septembre 2025)

– Volet 1 – Activités communes à tous les départements

Présentation générale du diplôme de l'ENS de Lyon	2
Modalités de validation des activités spécifiques au diplôme communes à tous les départements ...	6
ANNEXE 1 : Charte du tutorat de l'ENS de Lyon	14
ANNEXE 2 : Année « Projet Grands Corps » (PGC).....	16
ANNEXE 3 : Année « Projet Long De Recherche » (PLR)	18
ANNEXE 4 : Aménagements spécifiques aux doubles cursus et doubles diplômes conventionnés	20



Présentation générale du diplôme de l'ENS de Lyon

Contexte

Mis en place en 2016, dans un mouvement partagé avec les autres ENS, le diplôme de l'ENS de Lyon est le cadre de la formation normalienne par la recherche, construite dans une étroite synergie entre les départements d'enseignement et les laboratoires de recherche dont l'École est tutelle, ce qui garantit ainsi un environnement scientifique de haut niveau.

Conformément aux missions qui lui sont confiées par l'État par décret, l'ENS de Lyon offre « une formation d'excellence à des élèves et à des étudiants se destinant aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » et concourt « à la formation, par la recherche, des cadres supérieurs de l'administration et des entreprises françaises et européennes ».

Le diplôme de grade master permet ainsi de décrire l'exigence de la formation normalienne par la recherche. Il rend plus visible cette formation pour attirer vers la recherche les meilleurs profils, les mener vers une recherche de haut niveau dont le doctorat est une issue naturelle, ainsi que pour les accompagner dans leurs parcours individuels. Il rend la formation plus lisible afin de favoriser l'insertion professionnelle des normaliens et normaliennes en offrant une diversification des débouchés qui permette de faire rayonner la qualité et l'originalité de la formation par la recherche.

Le diplôme constitue un levier de l'ouverture du recrutement étudiant en permettant à des normaliennes-étudiantes et des normaliens-étudiants, par un recrutement sur dossier, de rejoindre le cursus de formation de l'École au même titre que les élèves admis sur concours. Ce recrutement contribue à l'ouverture du vivier, dont les années de scolarité dans le diplôme garantissent une formation par la recherche identique et exigeante.

Architecture du diplôme

Conçu en 4 ans et conférant le grade de master, le diplôme de l'ENS de Lyon est le cadre de la scolarité normalienne. La première année est toujours effectuée à l'École.

Il sanctionne la formation des normaliens et normaliennes et son obtention requiert la validation des attendus suivants :

Formation par la recherche

Une formation approfondie par la recherche est proposée durant 3 années (L3/Prémaster, M1, M2). Elle aboutit à la validation d'un master tourné vers les métiers de la recherche ; elle est suivie d'une année spécifique de parcours qui se place généralement, mais pas exclusivement en 4e année du diplôme. Cette année spécifique de parcours permet l'individualisation du projet professionnel au terme d'un cursus :

- Recherche et projet long de la recherche
- Recherche et enseignement supérieur
- Recherche et haute fonction publique
- Recherche et formation complémentaire

Durant sa scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon, le normalien ou la normalienne bénéficie d'un accompagnement individualisé sous forme de tutorat par un membre de l'équipe enseignante de son département de formation.

La pluridisciplinarité

La pluridisciplinarité constitue une plus-value essentielle dans la formation par la recherche. Elle est constitutive de l'identité de l'ENS de Lyon qui forme des étudiants et étudiantes dans les domaines des sciences exactes et expérimentales (SEE) et des lettres, sciences sociales et humaines,

incluant les arts (LSH). Elle nécessite la validation d'activités ou d'enseignements hors de sa discipline ou de son département de formation.

La pluridisciplinarité permet l'ouverture de la formation par la recherche aux questionnements scientifiques d'autres disciplines et l'acquisition de méthodes d'autres champs disciplinaires utiles au projet du normalien ou de la normalienne. Elle promeut une réflexion croisée sur des enjeux scientifiques et sociétaux en SEE et en LSH. Elle permet aussi une complémentarité avec la formation disciplinaire spécifique pour favoriser des parcours de recherche aux interfaces, conduisant à des recherches émergentes et innovantes.

Les journées interfaces

Les journées Interfaces, validées obligatoirement en 1^{ère} année, permettent l'acquisition de connaissances au travers de conférences et d'activités sur les grands enjeux des transitions écologique et numérique et sur des questions en lien avec les axes stratégiques de l'établissement. Elles permettent aussi de mélanger les différents horizons disciplinaires pour favoriser l'interconnaissance dès la 1^{ère} année, de faire participer les normaliens et les normaliennes au projet d'établissement.

L'expérience internationale

L'expérience internationale nécessite de valider 3 mois de mobilité à l'étranger en un ou plusieurs séjours cumulés. Elle permet de compléter la formation disciplinaire et de l'ouvrir à l'internationalisation de la recherche.

La mobilité internationale peut se concevoir de deux façons : une mobilité d'ouverture (mobilité courte de 3 mois ou 90 jours calendaires) ou une mobilité d'approfondissement (mobilité longue à visée professionnelle et/ou linguistique, supérieure à 3 mois dans le cadre d'un même séjour). Cette mobilité longue permet d'acquérir des compétences et des savoirs de haut niveau en langue et en recherche ; elle présente une vraie plus-value pour un parcours en recherche. A ce titre, elle permet de valider des ECTS supplémentaires.

Certification en langue anglaise (Cambridge Advanced niveau C1)

La certification Cambridge Advanced valorise un haut niveau de compétence linguistique en anglais, reconnu aux niveaux mondial et européen (cadre européen commun de référence pour les langues ou CECRL). Elle est essentielle pour une communication scientifique efficace à l'écrit et à l'oral ainsi que pour l'expérience internationale. Les frais de la première inscription au Cambridge Advanced sont pris en charge par l'ENS de Lyon.

La préparation à cette certification en langue anglaise est mise en œuvre par le Centre des Langues dans le cadre de son offre de langues pour non-spécialistes, ouverte aussi à l'apprentissage d'autres langues qu'elles soient déjà pratiquées avant l'arrivée à l'École ou bien débutées dans l'établissement. Ces langues sont validables aussi dans le diplôme de l'ENS de Lyon.

Compétences numériques pour la recherche

La maîtrise d'outils numériques pour la recherche, spécifiques à chaque département selon la formation suivie, permet d'acquérir des compétences et des méthodes utiles à la poursuite des études et des travaux de recherche. Elle sanctionne l'utilisation autonome, confiante et innovante ainsi que l'usage responsable et durable de ces outils, et contribue à l'acquisition d'un regard critique.

Transitions écologique et sociale

Conformément aux axes stratégiques de l'ENS de Lyon et aux préconisations ministérielles, les normaliens et les normaliennes valident des enseignements Transitions écologique et sociale lors de la première année du diplôme.

Activités complémentaires

En cohérence avec le projet professionnel, les activités complémentaires choisies permettent de renforcer la pluridisciplinarité, l'approfondissement thématique ou scientifique ainsi que l'engagement (collectif, associatif, sportif ou universitaire) dans le cursus.

A la demande du normalien ou de la normalienne, la reconnaissance d'une mineure, d'un approfondissement ou d'un label peut être inscrite dans le supplément au diplôme.

Déroulement du cursus

La première année du diplôme de l'ENS de Lyon est toujours effectuée à l'ENS de Lyon. Elle a notamment pour objectif de former les étudiants à la recherche, en leur donnant les bases méthodologiques nécessaires à la formation par la recherche qu'ils suivront ensuite.

Cette formation à la recherche s'organise différemment, selon que l'étudiant est titulaire de 120 ECTS ou de 180 ECTS lors de son intégration à l'École.

Si l'étudiant est titulaire de 120 ECTS, il s'inscrit en première année du diplôme et suit une année de formation, équivalente à 60 ECTS, constitutive de cette première année. Selon les départements, cette année peut être une L3 d'une université partenaire du site ou une année spécifique de prémaster construite à l'ENS de Lyon. Il doit valider en première année du diplôme les 4 ECTS des journées interfaces et les 3 ECTS d'enseignements transitions écologique et sociale.

Si l'étudiant est titulaire de 180 ECTS, il s'inscrit en première année du diplôme et suivra à l'École une année de formation équivalente à 60 ECTS constitutive de sa première année de diplôme. Il doit valider en première année du diplôme les 4 ECTS des journées interfaces et les 3 ECTS d'enseignements transitions écologique et sociale.

À titre exceptionnel, un normalien titulaire de 180 ECTS peut se voir accorder l'autorisation de s'inscrire en deuxième année du diplôme, sur demande dûment argumentée. Cette demande fait l'objet d'un avis de la direction du département concerné, et d'une décision de la vice-présidence aux Études. Le normalien s'inscrit alors en M1, selon un plan d'études validé par l'École. Ce M1 est la formation constitutive de sa deuxième année de diplôme. Le normalien est exempté de valider les 4 ECTS des journées interfaces et les 3 ECTS d'enseignements transitions écologique et sociale.

En début d'année universitaire, l'étudiant, en lien avec son tuteur, remplit une **fiche d'inscription pédagogique « diplôme de l'ENS de Lyon »**. Cette fiche définit l'ensemble des activités suivies par l'étudiant durant l'année universitaire en cours.

La suite du parcours comprend un master orienté vers les métiers de la recherche, et peut comprendre également :

- Master Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel (FEADéP)
- Formation à l'administration et à la haute fonction publique
- Une année Projet grands corps (PGC) (voir annexe 2)
- Une année Projet long de recherche (PLR) (voir annexe 3)
- Formation complémentaire en double diplôme ou double cursus (voir annexe 4)

Durée du diplôme

La scolarité dans le diplôme se déroule en 4 ans.

La durée de validation peut être rapportée à 3 ans, et sous réserve de validation par le jury du diplôme, dans les situations suivantes :

- Pour celles et ceux qui sont entrés en deuxième année du diplôme de l'ENS de Lyon et en M1, la durée de validation est de trois ans, au terme de trois années d'inscription hors césure. Ils et elles sont exemptés des journées interfaces (4 ECTS) et des enseignements

Transitions écologique et sociale (3 ECTS). La validation du diplôme de l'ENS de Lyon met fin à la scolarité à l'École.

- À titre exceptionnel à leur demande, pour celles et ceux qui ont validé, au terme de trois années d'inscription hors année spécifique de parcours et hors césure, tous les attendus du diplôme de l'ENS de Lyon et qui ont obtenu soit un contrat doctoral financé à l'exception d'un CDSN (contrat doctoral spécifique normalien), soit un autre type de contrat de travail (permettant de remplir par exemple l'engagement décennal pour les élèves fonctionnaires stagiaires). La validation du diplôme de l'ENS de Lyon met fin à la scolarité à l'École.

La durée de validation peut être allongée d'une année d'inscription supplémentaire au diplôme dans le cadre d'une convention de double-diplôme ou de double-cursus entre l'ENS de Lyon et un établissement partenaire ou pour tout déroulement de cursus qui le nécessiterait, sur avis du département puis accord de la vice-présidence aux études.

La durée de validation du diplôme de l'ENS de Lyon ne pourra pas excéder 6 années, quelle que soit la voie d'admission.

Jurys

Jury du diplôme

Présidé par le Président de l'ENS de Lyon ou son représentant, il certifie la réussite en conformité avec les exigences de la scolarité normalienne. Il établit la liste des normaliens à diplômer.

Jury de première année

Il statue sur l'obtention des 60 ECTS de la 3^{ème} année de licence ou des 60 ECTS de l'année de prémaster, puis sur les 4 ECTS associés aux journées interfaces, et aux 3 ECTS associés aux enseignements transitions écologique et sociale à valider pendant la première année du diplôme.

Droits d'inscription

Sont exonérés des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les normaliens étudiants en mobilité entrante, inscrits dans le cadre d'un accord de partenariat prévoyant des modalités d'exonération.

Peuvent être exonérés des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon, sur demande et après avis de la commission d'exonération :

- les normaliens inscrits, dans le cadre de la scolarité à l'École, à au moins deux diplômes nationaux figurant sur leur plan d'études validé, diplômes dont ils acquittent les droits ;
- tout normalien faisant face à une situation exceptionnelle et imprévue.

Une réinscription au diplôme de l'ENS de Lyon durant une année de congé pour insuffisance de résultat (normalien élève) ou une année d'insuffisance de résultat (normalien étudiant) ne peut donner lieu, en tant que telle, à une exonération des droits d'inscription à ce diplôme.

Modalités de validation des activités spécifiques au diplôme communes à tous les départements

L'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon comprend la validation de 2 composantes (composante 1 et composante 2) et à titre optionnel des mentions inscrites au supplément.

Composante 1 : Une formation générale dans le cadre d'un cycle de formation de 240 ECTS comprenant quatre années (chacune à 60 ECTS soit 240 ECTS)

- **Trois années distinctes de formation par la recherche (3x 60 ECTS)**, dont une de niveau 3^{ème} année de licence (L3 renforcée en recherche) ou de prémaster, une de niveau 1^{ère} année de master [M1], et une dernière année de niveau 2^{ème} année de master à vocation recherche [M2], validant 60 ECTS par année de formation.

La formation par la recherche suppose que l'étudiante ou l'étudiant ait rédigé et validé, au cours de son parcours à l'École :

- En Lettres, Sciences humaines et sociales, au moins deux mémoires de recherche ou rapports de stage (dont au moins un de niveau M2) ;
 - En Sciences exactes et expérimentales, au moins trois rapports de stage (dont au moins un de niveau M2).
- **Et une année spécifique de parcours (60 ECTS)**, qui se place généralement mais pas exclusivement en 4^e année, à choisir en cohérence avec le projet professionnel et qui peut comprendre les modalités d'année spécifique suivantes (voire annexes) :
 - Pour valider un cursus recherche et projet long de recherche : année PLR (voir annexe 3)
 - Pour valider un cursus recherche et enseignement supérieur : année de M2 FEADEP (formation à l'enseignement, agrégation et développement professionnel). Cette année de M2 FEADEP peut se placer en 3^e année du diplôme.
 - Pour valider un cursus recherche et haute fonction publique : année PGC (projet grand corps) dans le cadre des passerelles vers les grands corps d'État, ou préparation aux concours de la haute fonction publique dans le cadre des conventions de partenariat avec un établissement partenaire (voir annexe 2)
 - Pour valider, une formation complémentaire (60 ECTS) de niveau master ou de niveau 3^e année de licence ou dans le cadre des conventions de l'École avec un établissement partenaire pour un double-cursus ou un double-diplôme (voir annexe 4 spécifique pour les double-cursus, double-diplôme).

Composante 2 : des activités spécifiques au diplôme (50 ECTS)

Ces activités spécifiques comptent pour 50 ECTS. Elles sont validées dans le cadre de 6 UE (UE1 à UE6) non compensables entre elles qui comptent pour 33 ECTS minimum au total. Les ECTS restants sont validés par des activités complémentaires et/ou en validant des ECTS supplémentaires dans les UE3, UE4 et UE5, au choix.

Les activités listées dans cette section sont communes à tous les départements.

UE1 : Journées Interfaces (4 ECTS)

Code de cours : INTD3300

Les Journées Interfaces sont validées obligatoirement en 1^{ère} année du diplôme selon un programme défini annuellement. La validation se fait sur la base de l'assiduité. Les journées Interfaces permettent de sensibiliser aux enjeux complexes qui traversent nos sociétés de façon interdisciplinaire et originale. La programmation permet de croiser les regards à travers des conférences, des ateliers, des activités participatives organisés par des enseignants-chercheurs, personnels et associations de l'École et avec des intervenants extérieurs de divers horizons. Les DIP2+M1 sont exemptés des journées interfaces.

Pour l'année 2025-2026 : **5 septembre, 8-9 septembre, 4 décembre, 26 février**

UE2 : Transitions écologique et sociale (3 ECTS)

Code de cours : TESD3300

Conformément aux axes stratégiques de l'ENS de Lyon et aux préconisations ministérielles, les normaliens et les normaliennes valident 3 ECTS des enseignements Transitions écologique et sociale dont le programme est défini annuellement, lors de la 1^{ère} année du diplôme. Les DIP2+M1 sont exemptés des journées interfaces

Pour l'année 2025-2026 : La validation de l'UE 2 se fera en autonomie, sur le portail des études de l'école, en suivant et en validant les leçons et les quizz des quatre modules proposés par l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) sur le Socle Commun de Connaissances et de Compétences sur l'anthropocène (S3C). La période de réalisation de chaque module s'étendra, **par tranche de deux mois**, entre septembre et avril de l'année universitaire en cours.

- **Module 1** : 15 septembre au 14 novembre 2025
- **Module 2** : 17 novembre 2025 au 16 janvier 2026
- **Module 3** : 19 janvier au 13 mars 2026
- **Module 4** : 16 mars au 30 avril 2026

Pour chaque module, un courriel automatique de la plateforme sera envoyé une semaine avant la fin du délai pour les étudiants et étudiantes qui n'ont pas encore terminé.

Une deuxième session (pour tous modules) est prévue entre le 4 et le 31 mai 2026.

Les résultats de chaque quizz sont connus après chaque soumission. Pour valider l'UE 2, il est nécessaire d'obtenir 100 % d'achèvement des cours + 60 % de réussite aux quizz (moyenne globale des quizz des quatre modules).

Lien direct vers le portail des études pour suivre et valider les modules : **En cours de construction**.

Contact pour le suivi et la validation : stephane.parola@ens-lyon.fr

UE3 : Pluridisciplinarité (8 ECTS minimum)

La pluridisciplinarité est validée au choix parmi les activités suivantes :

- **Modules partagés du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx)**
4 ECTS, au choix selon la liste des cours proposés : <https://www.chels.fr/modules-partages/>
- **Cours Commun du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx)**
4 ECTS
Présentation de la thématique du cours commun et des modalités d'inscription : <https://www.chels.fr/nos-offres/le-cours-commun-du-chels/>

L'inscription est obligatoire avant mi-septembre chaque année (pour 2025-2026, avant le 17 septembre 2025), voir lien d'inscription sur la page web dédiée (cf. supra).

Modalités de validation : suivre les conférences du cycle de cours les jeudis soir du premier semestre, valider un QCM en ligne à distance (entre mi-décembre et début janvier), réaliser une vidéo en groupe à partir d'un choix de questions proposées par les intervenants dans le cycle.

- **Cours pour non spécialistes (CPNS) – (code CPNS9xxx)** 4 ECTS. Lien vers la liste des CPNS pour l'année en cours : <https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=5254> Onglet « Cours et inscriptions ». Les modalités de validation de chaque CPNS sont précisées directement dans la description du catalogue de cours en ligne : <https://www.ens-lyon.fr/formation/catalogue-de-cours>.

Le suivi et/ou la validation d'un CPNS dans l'année nécessite également le suivi du module de sensibilisation à la **Cybersécurité** de 2 h, assuré par Nicolas SCHMITZ. Ce module est proposé deux fois dans l'année, de 16 h 30 à 18 h 30 :

- le lundi 22 septembre 2025
- ou le lundi 12 janvier 2026

en présentiel dans l'amphi Descartes ou en visioconférence* sur ce lien Zoom :

<https://us06web.zoom.us/j/ens.ssi?pwd=akMzNDBzZWZITkZSOVpSRkFWM25jQT09>

Pour gérer la répartition des participants, une inscription est nécessaire en ligne :

<https://etudes.ens-lyon.fr/mod/choice/view.php?id=191623>

**Attention, le nombre de participants à distance est limité à 99 inscrits par module, pour des raisons techniques.*

- **Module thématique, au choix :**
 - **Cultures visuelles – (code DMOD1)** 12 ECTS
 - **Environnement – (code DMOD2)** 12 ECTS

Ces deux modules ont pour trait commun de s'adresser à des petits groupes d'étudiants (autour d'une vingtaine) issus de différents départements, et d'aborder une problématique par un angle clairement pluridisciplinaire. Ils sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes en cours de scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon. Un module thématique (DMOD) ne peut être validé qu'une seule fois sur toute la scolarité d'un normalien ou d'une normalienne.

Porté par une équipe pédagogique elle-même pluridisciplinaire, chacun de ces modules se compose d'un cours introductif présentant la problématique étudiée, d'un ou plusieurs cours plus méthodologiques intégrant une dimension d'initiation, voire de formation au numérique, et d'un projet tutoré en petits groupes associant des étudiants de disciplines différentes.

Le nombre de places étant limité, une campagne de candidature a lieu pendant la première quinzaine du mois de septembre de chaque année via le portail des études. Tous les détails sont expliqués sur cette page : <https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=6534>

- **Cours d'un autre département** (hors centre des langues, centre des sports et centre d'ingénierie documentaire). ECTS du cours. *Sous réserve que le ou les enseignants aient donné l'autorisation de suivre leur cours. Ce ou ces cours ne doivent pas être déjà pris en compte pour la validation d'une année de formation (L3, Prémaster, M1 ou M2).*

UE4 : Compétences numériques pour la recherche (3 ECTS minimum et jusqu'à 9 ECTS)

Les outils numériques pour la recherche sont proposés par chaque département dans le cadre de la formation disciplinaire ou par le centre d'ingénierie documentaire (CID) du département Education et Humanités Numériques à Descartes, selon une liste de cours proposée.

- **Rédaction de documents en LaTeX et de supports de présentation orale** 3 ECTS
Département de Chimie : **CHID3001**
Département de Physique : **PHYD9005**
Département d'Informatique : **INFD3102**
Département de Mathématiques : **MATD3301**
Département des Sciences de la terre : **STUD3101**
Modalités de validation : rendu d'un document LaTeX (fichier source et fichier compilé) contenant une bibliographie
- **Rédaction de documents et de supports de présentation orale en utilisant des outils adaptés (ex : Gimp, Inkscape, OpenOffice, Zotero)** 3 ECTS
Département de Biologie : **BIOD3301**
Modalités de validation : contrôle continu 100%, dont assiduité aux ateliers Zotero. Pas de seconde session.
- **Introduction à l'informatique scientifique** 3 ECTS
Département de Biologie : **BIOD3302**
Département de Chimie : **CHID3002**
Modalités de validation : contrôle continu 100%, participation aux ateliers d'introduction à l'informatique scientifique. Pas de seconde session.
- **Stata, introduction** 3 ECTS
Département d'Économie : **ECOD3101**
- **LaTeX, initiation** 3 ECTS
Département d'Économie : **ECOD3102**

Pour les normaliens du site Descartes :

L'offre de cours du Centre d'ingénierie documentaire : Les modalités d'accès et les sessions de formation sont précisées dès la rentrée de septembre sur le site du CID [http://cid.ens-lyon.fr/ft_default.php]. La plupart des cours sont en présentiel, durent 10 h ou 12 h (5 ou 6 séances hebdomadaires au total) et valident 3 ECTS. Un même cours peut être dispensés plusieurs fois dans l'année, et par des enseignants différents, afin de s'adapter au mieux aux emplois du temps des étudiants. Pour les 3 ECTS minimum exigés dans le diplôme de l'ENS, il faut choisir un cours CID-4xxx dans la liste en ligne. Les cours ont généralement lieu en salle D2-026 (Descartes) tout au long de l'année. Avant toute inscription à la Scolarité, il est impératif de réserver sa place dans un cours en écrivant directement à [formations-cid@ens-lyon.fr], un courriel de confirmation est alors envoyé.

UE5 : Expérience internationale (12 ECTS minimum et jusqu'à 20 ECTS en cas de séjour long)

L'expérience internationale requiert la validation de 3 mois de mobilité à l'étranger (en jours calendaires) en un ou plusieurs séjours cumulés, dans le cadre d'un séjour de recherche, d'un séjour d'études ou d'un stage en lien avec le projet de formation du normalien ou de la normalienne (12 ECTS). Elle est validable tout au long de la scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon, dès la première année. Pour une mobilité longue d'approfondissement supérieure à 3 mois dans le cadre d'un même séjour, tout mois de mobilité supplémentaire compte 4 ECTS par mois, dans la limite de 8 ECTS supplémentaires, soit deux mois.

UE6 : Certification en anglais (Cambridge Exam niveau C1) (3 ECTS)

La certification de langue anglaise est validée par l'obtention du Cambridge Advanced niveau C1 du CECRL dont la première présentation est prise en charge par l'ENS de Lyon. La préparation au CAE se fait avec le Centre des Langues de l'ENS de Lyon, avec des cours de niveau dédiés.

Activités complémentaires

Les activités complémentaires permettent de valider les ECTS restants dans la liste des cours et activités proposés.

- **Publication d'un article dans une revue à comité de lecture – (code DPUB)** 4 à 6 ECTS. Modalités de validation : envoyer l'article publié pour validation à la direction de son département. Si l'article est accepté par la revue mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue. La direction du département communique l'article et sa décision à la boîte diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.
- **Publication d'un article de vulgarisation dans une revue ou un site reconnu – (code DPUV)**. 3 à 5 ECTS. Modalités de validation : envoyer l'article publié pour validation à la direction de son département. Si l'article est accepté par la revue / le site reconnu mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue / du site. La direction du département communique l'article et sa décision à la boîte diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.
- **Contribution à un site expert DGESCO – (code DDGE)**. 4 ECTS. Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Rédiger et publier une ressource publiée sur un des sites DGESCO de l'école (cf. liste infra). Envoyer le lien de la contribution sur le site DGESCO à la boîte diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr. La responsable pédagogique du diplôme valide la contribution réalisée, en lien avec le responsable scientifique du site DGESCO.

<https://www.ens-lyon.fr/education/ressources-et-mediation/sites-experts-dgesco>

CultureSciences-Physique est un site expert en physique.

Planet-Terre est un site expert en géologie.

Géoconfluences est un site expert en géographie.

La Clé des langues est un site expert en langues et cultures étrangères (anglais, allemand, arabe, espagnol, italien, la langue dans tous ses états).

SES-ENS est un site expert en sciences économiques et sociales.

- **Communication dans un colloque avec comité scientifique – (code DCOM)**. 4 ECTS. Modalités de validation : envoyer pour validation à la direction de son département le programme scientifique du colloque mentionnant le nom de l'étudiant, ainsi que le titre de l'intervention. La direction du département communique le programme et sa décision à la boîte diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.
- **Participation à un « Labo junior » de l'ENS de Lyon – (code DLAB)**. 4 ECTS. Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Rédiger un rapport qui rend compte de l'activité du labo junior avec le point de vue personnel de l'étudiant sur cette activité, centré sur son expérience et ses réalisations. Il doit également contenir un regard critique sur cette expérience, et en particulier expliquer ce que cette participation a apporté à l'étudiant. Un seul rapport est attendu quelle que soit la durée de la participation (même à cheval entre deux années scolaires). La longueur du rapport doit être entre 5 et 10 pages ; ces limites indicatives s'entendent pour des choix typographiques et de mise en page standards : interligne entre 1 et 1.5, taille de police entre 10 et 12, marges usuelles, etc. Le rapport doit être rendu au format numérique à la Vice-Présidence à la Recherche, vice.presidente.recherche@ens-lyon.fr ; copie au bureau du diplôme diplôme.ens-lyon@ens-lyon.fr.

lyon@ens-lyon.fr. La Vice-Présidence à la Recherche valide le rapport soumis et transmet la décision au bureau du diplôme.

NB. Les laboratoires juniors sont créés pour une durée de 2 ans par le Conseil scientifique de l'ENS de Lyon. Il faut le déclarer dans la fiche IP (inscription pédagogique) de l'année universitaire où votre participation prend fin.

- **Construction de ressources pédagogiques – (code DCRP).** 3 à 6 ECTS. Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP. Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Les normaliens devront produire un rapport individuel présentant la ressource pédagogique élaborée et son analyse.
- **Participation à une activité de Tutorat – (code DEP9314).** 6 ECTS. Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP. Le tutorat peut se réaliser dans le cadre des activités en lien avec : les Cordées de la réussite, les associations ENSeigner, émENSip', ItinerENS auprès des étudiants du CPES, du tutorat Médecine-Sciences.
Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Produire un certificat attestant la réalisation d'au moins 18h de tutorat dans ce cadre, rédiger un rapport individuel sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience.
- **Animation d'un événement de médiation scientifique – (code DEP9319)** 3 ECTS. *Il peut s'agir par exemple de la participation à la Fête de la Science, à l'invitation à l'Antique, au programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc.* Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP.
Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. **Non cumulable avec le DEP9320.** Les normaliens devront rédiger un rapport sur cette activité, et faire une présentation orale.
- **Conception et animation d'un événement de médiation scientifique – (code DEP9320)** 6 ECTS. *Il peut s'agir par exemple de la participation à la Fête de la Science, à l'invitation à l'Antique, au programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc.* Sur avis de karine.robinault@ens-lyon.fr, responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP.
Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. **Non cumulable avec le DEP9319.** Les normaliens devront rédiger un rapport sur cette activité, et faire une présentation orale.

Les ECTS obtenus suite à la validation des modules DEP9314, DEP9319 et DEP9320 sont validables par acquis de l'expérience pour le M2 FEADÉP. Pour cela, il faut déposer un dossier sur le portail des études **en début d'année d'inscription au M2 FEADÉP**. Voir les explications détaillées sur ce lien : <https://ehn.ens-lyon.fr/formations-transversales/modules-dep>

- **Cours du Centre de langues de l'ENS de Lyon** (<https://www.ens-lyon.fr/formation/departements-et-centres/centre-de-langues>). 3 ou 5 ECTS selon le niveau de cours de langue choisi. Les modalités de validation de chaque cours de langue sont précisées directement dans la description du catalogue de cours en ligne.

- **Activité physique et sportive encadrée par un enseignant du Centre des Sports (hors week-ends et stages) – (seules les activités sportives codifiées « EPS-9xxx » peuvent être comptabilisées dans les activités complémentaires du diplôme de l'ENS).**

2,5 ECTS par semestre de pratique dans la limite de 5 ECTS au cours de la scolarité du diplôme, validée par le responsable du Centre des Sports. Liste des cours proposés et des modalités de validation associées : <http://www.ens-lyon.fr/campus/sport>

- **Engagement étudiant.** 5 ECTS. L'ENS de Lyon encourage les activités d'engagement de ses étudiants et étudiantes. Leur validation prend la forme d'une rédaction d'un rapport d'activité détaillant les compétences acquises. Il peut s'agir de compétences dans le cadre de leur activité, des compétences en enseignement, pilotage d'une structure, encadrement, gestion administrative et/ou financière, recherche de financements, organisation d'événements ou sur le fonctionnement institutionnel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La commission « Engagement étudiant » se réunit une fois par an. Elle émet un avis sur les compétences acquises, transmis au jury du diplôme de l'ENS de Lyon pour validation.

Modalités de validation : dépôt d'un rapport d'activité détaillant les compétences acquises (entre 5 et 10 pages, hors illustrations et annexes). Ce rapport précise notamment la motivation du candidat ou de la candidate et sa démarche ; il décrit également les activités exercées et précise les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans l'exercice de ces activités. A ce rapport, le candidat ou la candidate joint les documents officiels attestant des fonctions et des activités exercées.

- **Stage individuel optionnel – (code DSTA).** 2 à 8 ECTS maximum (à titre indicatif, 4 ECTS correspondent à un mois de stage). Le stage individuel optionnel peut être réalisé dans un laboratoire de recherche, une entreprise, une association, ou une institution à mission pédagogique. Il s'agit d'un stage en plus de celui requis en master. Il est validé uniquement dans le diplôme de l'ENS de Lyon. La validation du stage est faite par la direction de département, sur la base d'une convention de stage signée en amont.
- **Diplôme universitaire en sus d'une année de formation générale – (code DPLU).** 20 ECTS. Préparer et valider un L3, M1 ou M2 inscrit dans un plan d'études validé par la direction de département et la Vice-Présidence aux Études. Il faudra fournir au bureau du diplôme diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr l'attestation de réussite du diplôme validé.
- **Activités au choix dans votre département disciplinaire.** ECTS du cours choisi. Voir liste des activités proposées dans le volet 2 du livret par département.

Les seuls cours validables dans les activités spécifiques du diplôme de l'ENS de Lyon sont les cours de l'ENS de Lyon, du CHELS ou les cours validés dans le cadre d'un partenariat international conventionné avec l'ENS de Lyon, à l'exception des cours validés au titre de la composante 1.

Le supplément au diplôme

Le supplément au diplôme permet de faire figurer trois types de mention, à la demande du normalien ou de la normalienne lors de son inscription pédagogique et après validation par le jury. Les trois mentions sont les suivantes :

- Une mention « **approfondissement** » si, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 ECTS sont validés dans la même discipline que celle du master de spécialité et en supplément des ECTS acquis dans la formation générale disciplinaire.
- Une mention « **mineure** » si, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 ECTS sont validés dans une autre discipline que celle du master de spécialité dans la liste des mineures offertes.

- Une mention « **label thématique** » à choisir dans la liste des labels ouverts si, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 ECTS sont validés dans les cours ou activités validables du label choisi. Les cours permettant de valider un label sont taggués dans le catalogue de cours : <https://www.ens-lyon.fr/formation/catalogue-de-cours>
Pour l'année 2025-2026 : un seul label thématique ouvert. Il s'intitule « **Transition écologique** ». L'école propose 56 cours relevant du label « Transition écologique ».

Chercher uniquement dans les cours relatif à la Transition Écologique ?

☐ non

☒ oui

Ces trois types de mentions sont cumulables, sous réserve que les conditions en soient remplies.

La liste des mineures et des approfondissements validables est la suivante : Allemand ; Anglais ; Arabe ; Biologie ; Chimie ; Chinois ; Économie ; Espagnol ; Études cinématographique ; Études théâtrales ; Géographie ; Histoire ; Informatique ; Italien ; Lettres classiques ; Lettres modernes ; Mathématiques ; Musique et musicologie ; Philosophie ; Physique ; Russe ; Sciences de la terre ; Sociologie.

ANNEXE 1 : Charte du tutorat de l'ENS de Lyon

Entre les soussigné·e·s :

Prénom Nom :, étudiant·e de l'ENS de Lyon,
ci-après désigné·e par la personne tutorée

ET

Prénom Nom :, le tuteur ou la tutrice,
ci-après désigné·e par la personne tutrice

Art 1 : Chaque étudiant·e entrant à l'ENS au département de se voit affecter comme personne tutrice un membre de l'équipe pédagogique du département. Généralement (sauf départ, changement de statut, séjour long à l'étranger, etc., de la personne tutrice), celle-ci suit la personne tutorée pendant toute la durée de son parcours à l'ENS.

Art 2 : La personne tutrice est l'interlocutrice privilégiée de la personne tutorée au sein du département pour tous les points concernant son cursus, ses questionnements, ses rapports au département, la vie à l'ENS, ses difficultés. Si nécessaire, elle l'oriente vers une personne mieux à même de répondre à la question posée.

Art 3 : La teneur des échanges entre les personnes tutrice et tutorée, lorsqu'elle va au-delà des discussions de pédagogie et de scolarité portant sur les choix de cours et de stage, est confidentielle. Avant d'en communiquer le contenu à la direction du département ou toute autre personne, la personne tutrice doit demander l'autorisation à la personne tutorée.

Art 4 : Une personne tutorée peut demander à changer de tuteur auprès de la direction du département, qui accède à sa demande dans la limite des possibilités. La personne tutorée n'a pas à motiver sa demande.

Art 5 : Une personne tutrice peut, sur demande motivée à la direction du département, demander à ne plus avoir la responsabilité d'une personne tutorée particulière. La direction du département accède à sa demande dans la limite des possibilités.

Art 6 : La personne tutrice se rend disponible pour la personne tutorée et lui propose sur simple demande un rendez-vous dans un délai d'une semaine ; dans le cas où cela n'est pas possible, elle peut proposer un entretien téléphonique ou orienter ponctuellement vers une autre personne tutrice.

Art 7 : Le suivi pédagogique implique un minimum de 3 rencontres annuelles : une au début de chaque semestre et une à la fin de l'année (pour la préparation du plan d'étude de l'année universitaire suivante).

Art 8 : Ces rencontres, et toutes les autres nécessaires, sont de préférence à l'initiative de la personne tutorée.

Art 9 : Si la personne tutorée ne répond pas à une proposition de rencontre de la personne tutrice, celle-ci le signale à la direction du département.

Art 10 : Dans le cas où la personne tutorée suit des études hors de Lyon, les entretiens peuvent avoir lieu par téléphone ou par visioconférence.

Fait en deux exemplaires à Lyon le :

La personne tutrice

L'étudiant·e / la personne tutorée



ANNEXE 2 : Année « Projet Grands Corps » (PGC)

DESCRIPTION

L'année « Projet Grands Corps » est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Elle prend place en quatrième année du diplôme.

Le « Projet Grands Corps » est l'aboutissement d'un parcours de préparation aux concours des Grands Corps Techniques de l'État (Armement, INSEE, Mines, Ponts), parcours généralement commencé au cours de la deuxième année de scolarité et construit en lien avec le chargé de mission « Grands Corps ».

Le nombre de places à ces concours étant très limité, l'accès à cette année de formation fait l'objet d'un *numerus clausus* : au plus dix normaliens ou normaliennes par an peuvent s'inscrire dans ce cadre. Une commission présidée par la ou le vice-président aux Études et constituée des vice-présidents « Formation et carrières en LSH », « Formation et carrières en SEE » et du ou de la chargée de mission « Grands Corps » examine en juin de chaque année universitaire les candidatures présentées sous couvert des directeurs et directrices de département.

L'année « Projet Grands Corps » combine deux expériences professionnelles.

- La première permet au normalien ou à la normalienne de s'engager dans une expérience de longue durée l'amenant à se confronter aux problématiques gérées par le corps visé, et peut se dérouler soit dans une administration publique, soit dans une entreprise. Cette expérience prend naturellement place au premier semestre de l'année « Projet Grands Corps », pour permettre au normalien ou à la normalienne d'en mûrir les leçons dans le cadre de la préparation finale de sa candidature ;
- La seconde, en lien avec l'identité de l'ENS de Lyon, est un stage de recherche dans la discipline de spécialité du normalien ou de la normalienne ; ce stage peut prendre place dans un laboratoire académique, dans un service ayant une mission de recherche d'un organisme public, ou dans un laboratoire de R&D du secteur privé.

Chaque stage est d'une durée minimale de 4 mois, sans qu'un des deux puisse excéder 6 mois. Au moins cinq mois sont effectués hors du site Lyon-St-Etienne. Enfin, les deux stages doivent s'effectuer dans des organismes d'accueil distincts.

FORMATION ASSOCIEE

Ces expériences professionnalisantes sont complétées par une formation d'au moins 50h. Cette formation est construite par le normalien ou la normalienne, en cohérence avec sa démarche de préparation individuelle aux concours des Grands Corps Techniques d'Etat. Elle s'appuie sur des enseignements extérieurs au site de Lyon-St-Etienne et fait l'objet d'un échange avec la ou le chargé de mission « Grands Corps ».

Les 150h de formation restantes sont constituées

- d'échanges réguliers avec le tuteur ou la tutrice et le chargé de mission « Grands Corps » ainsi, lors du stage de recherche, qu'avec le ou la responsable PLR du département concerné,
- des diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages et décrites dans la suite.

Le normalien ou la normalienne doit produire à l'issue de ce cursus des attestations d'assiduité. Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description

du cursus de 50h suivi. **Le constat du suivi des 50h de formation conditionne la validation de l'année.**

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET GRANDS CORPS »

La validation de l'année PGC suppose la validation des divers éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h, chacun des deux stages ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h : Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité. L'organisme responsable de la formation suivie doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien ou à la normalienne concernée.

Évaluation du stage en administration ou en entreprise : Le stage effectué en administration ou en entreprise fait l'objet d'un rapport présentant les activités et missions effectuées, tout en développant une réflexion sur l'apport du stage en lien avec les missions exercées au sein du Grand Corps Technique concerné. Ce rapport est complété par une soutenance orale. Les deux éléments sont évalués par un jury réuni par le chargé de mission « Grands Corps ».

Évaluation du stage de recherche : Les modalités d'évaluation du stage de recherche de l'année « Projet Grands Corps » au sein du département d'appartenance sont les mêmes que les modalités d'évaluation des stages de recherche de l'année « Projet Long de Recherche ». On renvoie au volet 2 du livret par département pour la description de ces dernières.

ANNEXE 3 : Année « Projet Long De Recherche » (PLR)

DESCRIPTION

Le projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200 h de formation, dont 50 h au moins en présentiel.

Expériences de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche, qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents. L'ensemble des stages est d'une durée totale d'au moins 8 mois, parmi lesquels au moins 5 sont effectués hors du site Lyon-Saint-Etienne. La mobilité internationale est fortement encouragée.

Les stages ou séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien.

Formation associée

L'ENS de Lyon organise chaque année un cycle de formation de 50h en présence des étudiants au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h.

Le normalien ou la normalienne peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure pour tout ou partie des 50h en présentiel. Sont alors validables dans une telle formation :

- les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil, si ce dernier se situe hors du site de Lyon-Saint-Etienne.
- les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites dans les livrets par département et servent de base à l'évaluation.

Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.

Convention de stage

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un contrat pédagogique est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant et à délivrer une attestation.

Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description

du cursus de 50h suivi.

Séjour de recherche

Dans le cadre d'un séjour de recherche ne revêtant pas la forme d'un stage (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), si le normalien ou la normalienne souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », il ou elle conclut un contrat pédagogique avec l'ENS de Lyon dans lequel il décrit la liste des 50h qu'il a l'intention de suivre.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

La validation de l'année PLR suppose la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, et les stages ou séjours de recherche ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité.

Dans le cas de formations extérieures, l'organisme responsable de la formation suivie (ou, en cas de séjour de recherche, la personne responsable de l'activité suivie) doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien ou à la normalienne concerné(e).

Évaluation des 150h restantes et des stages ou séjours de recherche

L'évaluation des heures de formation et des stages de PLR n'est sanctionnée ni par une note ni par un classement.

Chaque normalien ou normalienne en PLR doit être suivi par une enseignante ou un enseignant référent, choisi parmi les enseignants-chercheurs titulaires ou les chercheurs CNRS rattachés à son département. Ce rôle de référent revient a priori au (à l'un des) référent(s) PLR identifié(s) dans chaque département en début d'année universitaire, ou bien au tuteur ou à la tutrice de la personne concernée par le PLR, le cas échéant (se renseigner auprès de la direction du département).

Le rôle du référent ou de la référente est non seulement d'accompagner la préparation et la réalisation de l'année de PLR, mais aussi de l'évaluer. Le suivi du PLR implique de s'assurer que celui-ci s'effectue dans un cadre administratif conforme aux attendus et d'accompagner les normaliennes et normaliens tout au long de l'année de PLR en s'assurant que leurs stages ou séjours de recherche se déroulent dans de bonnes conditions.

Le détail des modalités de validation des 150h et des stages/séjours de recherche constituant l'année PLR est décrit dans le volet 2 du livret par département.

ANNEXE 4 : Aménagements spécifiques aux doubles cursus et doubles diplômes conventionnés

Les doubles cursus sont des parcours exigeants suivis dans le cadre d'accords liant l'ENS de Lyon avec des établissements partenaires. L'exigence de ces parcours rend nécessaire de prévoir des aménagements aux règles de validation du diplôme de l'ENS de Lyon, qui prennent en compte les spécificités de chaque double cursus. Dans le cadre de la première composante de formation générale, chaque année est créditée. Les aménagements suivants sont prévus uniquement sur la deuxième composante des activités spécifiques au diplôme (50 ECTS).

Double cursus École Centrale de Lyon / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'École centrale de Lyon :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'ENSG :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus École des Mines ParisTech / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'École des Mines ParisTech :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Ecole des Ponts ParisTech / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'Ecole des Ponts

ParisTech :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon au cours du 2^{ème} semestre de leur 2^{ème} année au sein de l'établissement partenaire
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Télécom Paris / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé au moins les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à Télécom Paris :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé au moins les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'EPFL :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Médecine-Sciences / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les étudiants et étudiantes entrant dans le double cursus Médecine-Sciences :

- Durée de 5 ans (à l'exception des étudiants de pharmacie n'effectuant pas de thèse précoce, pour lesquels la durée est de 4 ans) : jusqu'à la fin du doctorat en cas de thèse précoce, jusqu'à la fin du deuxième cycle d'études sinon ;
- Dispense des 12 ECTS de l'UE Expérience internationale (3 mois de séjour à l'étranger) ;
- Dispense des 8 ECTS de l'UE Pluridisciplinarité ;
- Validation de la 3^{ème} année d'études suivie en parallèle de la L3 constitutive de la première année du diplôme, valant 60 ECTS ;
- Dispense d'un des trois rapports de stages requis.

Double cursus VetAgro Sup Lyon / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé la première année à l'ENS de Lyon :

- Dispense des 12 ECTS de l'UE Expérience internationale (3 mois de séjour à l'étranger) ;
- Dispense d'un des trois rapports de stages requis ;
- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Formation complémentaire ENSTA / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les trois premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus ENSAE / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'ENSAE :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon
- Deux ans de scolarité dans le diplôme de l'ENS dont la validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Franco-Allemand (Université de Fribourg)

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé la première année à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus PoliMi (Politecnico di Milano)

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Trinity College, Université de Cambridge

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Cursus spécifique des normaliennes et normaliens élèves primo-entrants en Histoire de l'Art

Aménagement particulier pour les normaliens et normaliennes élèves ayant intégrés l'ENS de Lyon en spécialité Histoire de l'art et poursuivant leur cursus dans cette spécialité dans le parcours conventionné avec l'ENS PSL : dispense des 20 ECTS complémentaires sur les 50 ECTS d'activités spécifiques à valider.